

Approche critique des sources du patrimoine industriel L'exemple de l'Ille-et-Vilaine

L'étude du patrimoine industriel relève d'un travail de collecte et d'interprétation des données, non seulement architecturales, archéologiques, sociales ou encore productives, mais également archivistiques. En effet, son approche n'est pas optimale si elle ne se livre pas à un va-et-vient incessant entre l'enquête de terrain, qui fournit des informations brutes, et l'exploitation des sources et travaux historiques qui donnent une lisibilité au site, à ses parties constituantes, au système de production, ainsi qu'à son cadre social. Les sources du patrimoine industriel, aussi diverses soient-elles, constituent le miroir historique d'un site et permettent de répondre aux questions que le terrain soulève et suggère. De même qu'un arrêté d'autorisation d'ouverture d'usine accompagné d'informations diverses prend tout son sens sur le terrain, une machine à vapeur, aussi majestueuse soit-elle, à la fois lourde et dynamique, prend toute sa dimension par l'intelligibilité que lui confèrent ses plans et ses coupes. En plus du travail réalisé sur le terrain, l'exploitation des sources archivistiques est donc nécessaire à la restitution historique d'un site industriel.

Toutefois, outre l'intérêt inéluctable que l'on porte à cette documentation rassemblée, il faut aussi signaler ses limites. Les documents administratifs sont forcément réducteurs. Les nombreuses *statistiques industrielles*, souvent incomplètes, parfois non corroborantes d'une année sur l'autre, en témoignent. Des lacunes sont encore perceptibles dans les sources issues de la commission sanitaire et du service de protection de la santé publique qui peuvent ne comporter qu'une simple autorisation préfectorale d'un établissement classé insalubre, incommode ou dangereux sans aucune information complémentaire. Des contradictions existent également dans quelques rapports d'enquête et trouvent leur origine dans les observations confuses et incorrectes formulées par les maires. Par ailleurs, certains secteurs d'activité tels que la métallurgie, bénéficient d'une plus grande richesse archivistique en raison notamment de leur datation ancienne, de leur appartenance nobiliaire et de leur importance écono-

mique. Le foisonnement de leur documentation explique aussi les nombreuses études et monographies réalisées à leur sujet au détriment d'autres branches industrielles.

Malgré ce caractère parfois réducteur, l'exploitation de ces sources est très précieuse, d'autant plus qu'elles sont extrêmement diverses. Composée de sources manuscrites, imprimées, cartographiques ou iconographiques couvrant périodes ancienne et moderne, cette documentation originale apporte des éléments de réponse de valeur inégale d'un fonds à l'autre, mais également d'un site à l'autre. Leur variété provient à la fois des administrations centrales, des enquêtes industrielles et commerciales, des sources judiciaires, mais aussi des fonds privés et des fonds de documentation ancienne souvent hétérogènes.

C'est dans le cadre du repérage du patrimoine industriel en Ile-et-Vilaine issu d'un partenariat entre l'Inventaire général et l'université de Rennes 2 Haute-Bretagne, débuté en octobre 1997, que cette documentation a été pleinement exploitée et appréciée. Financée par le Conseil régional, l'enquête s'est inscrite dans le programme de recherche mené sur le plan national par l'Unité Mixte de Recherche 22 (CNRS - Inventaire général) et a abouti au recensement de quatre cent quarante-six sites industriels dont deux cent cinquante-quatre ont été étudiés, ainsi que trente-deux machines de production.

1. Les annuaires, successeurs des *Étrennes royales*

Utile pour sa variété d'informations, aussi succincte soit-elle parfois, l'annuaire imprimé est l'outil de base sur lequel s'est fondé le premier repérage du patrimoine industriel aux archives destiné à orienter l'enquête de terrain. Les *Annuaire industriels, administratifs et commerciaux* sont le plus souvent établis à l'échelle du département mais aussi de l'arrondissement. Plus rarement, ils se limitent à quelques villes, comme c'est le cas, en 1913, de l'*Annuaire des quatre villes de Saint-Malo, Saint-Servan, Paramé, Dinard*. Successeurs des *Étrennes royales*, ces nombreux annuaires ont permis de couvrir la quasi-totalité du XIX^e siècle et en partie le XX^e siècle, jusqu'en 1939.

Les annuaires d'Ile-et-Vilaine présentent l'avantage d'une consultation facilitée par des classements diversifiés au sein d'un même ouvrage. Dans le meilleur des cas, ils en offrent trois types, toujours classés par ordre alphabétique : sectoriel, nominatif et par adresse. Ces classements détaillés ne sont malheureusement effectifs que pour les villes les plus importantes, à savoir Rennes, parfois Fougères, Saint-Malo, Vitré et Redon. Hormis quelques rares années, il y a impasse complète

sur les petites villes et communes composant le département. Le second intérêt que présente cette source et qui prend toute sa dimension dans le cadre d'une enquête sur les activités industrielles passées, est celui des débuts de la publicité qui fait son apparition au commencement du XX^e siècle à travers quelques pages qui tendent à se multiplier par la suite. Ce type de mise en valeur commerciale (du simple artisan à l'entreprise) n'est pas sans nous rappeler la source superbe que constituent les en-têtes de lettres. Les différentes «réclames» attestent non seulement de l'existence d'une activité industrielle particulière, mais fournissent également des informations sur les produits fabriqués, sur la date de création de l'entreprise en précisant adresse, nom des propriétaires et successeurs...

Les annuaires imprimés présentent cependant certaines limites. D'une année à l'autre, on note parfois des contradictions au sujet des adresses, des numéros de rue ou encore des noms orthographiés différemment. De plus, dans le cadre particulier de cette enquête, l'identification de l'établissement industriel est rendue plus délicate si l'on considère la constitution même de l'annuaire. En effet, dans les classements par adresse et par nom, il n'existe aucune différence de dénomination entre le commerçant et le fabricant, entre le magasin de commerce et l'atelier ou l'usine de production. Un amalgame entre ces deux types d'activité est très vite remarqué puisque seul figure le type de produit dont il est question, mais s'agit-il d'une commercialisation ou d'une fabrication ? Dans de rares cas, un astérisque signale qu'il s'agit de production et non de commerce. De même, au sein des grandes villes, l'adresse mentionnée n'est très souvent que celle des bureaux, voire du magasin de commerce des produits manufacturés, généralement implantés intra-muros. L'usine est quant à elle bien souvent située au-delà ou en périphérie de la ville.

Toujours dans la catégorie des annuaires, l'*Annuaire technique régional du département d'Ille-et-Vilaine*, de datation plus récente puisque publié en 1971, constitue une petite mine d'or pour cette étude, apportant des informations sur une grande partie des établissements industriels en activité dans le département et dont l'origine est parfois très ancienne. Classé par secteur d'activité, l'annuaire fournit, sur chacun des établissements, de précieux renseignements sur la date de création de l'entreprise, sur la direction et le personnel de l'usine, sur la constitution matérielle de l'usine (superficie du site et des bâtiments), sur les machines de production en exploitation, sur la qualification de l'usine, sur sa production moyenne, sur l'origine géographique des matières premières consommées, enfin sur le rayon de diffusion commerciale du produit manufacturé et les voies de communication employées pour son acheminement.

2. Les grandes enquêtes industrielles, commerciales et économiques (1800-1940)

2.1. *Les statistiques trimestrielles et annuelles*

Le fonds de la série 6 M des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine portant sur les statistiques industrielles, commerciales et agricoles englobe tout le XIX^e siècle et une partie du XX^e siècle, de l'an VIII à 1939. La démarche d'inventaire conduit à faire appel aux informations recueillies dans les sources statistiques qui font état, à une période donnée, des sites de production en activité dans un secteur géographique déterminé, en général sur la base des circonscriptions administratives, en l'occurrence l'arrondissement. La documentation fournie est assez abondante et permet d'obtenir une vision globale des diverses activités industrielles alors exercées dans le réseau économique local sur la période donnée. Ces statistiques proviennent d'une volonté de l'administration de suivre le schéma général et l'évolution que connaît l'activité économique et industrielle du pays en interrogeant chacune de ses aires administratives. Les renseignements sont fournis par les maires de chaque commune concernée ayant répondu à un certain nombre de questions précises sur les fabriques et les manufactures. Dans le cadre d'un inventaire du patrimoine industriel, ces statistiques ne sont donc exploitables que pour révéler un panorama général de la situation industrielle du département, voire pour quantifier ces activités, mais elles sont insuffisantes pour identifier et travailler sur un site industriel défini. Seule une estimation potentielle du patrimoine industriel sur une aire donnée est ici mise en exergue. Ces statistiques offrent donc simplement un recensement qui rassemble par activité l'ensemble des établissements industriels tels que les chapelleries, les clouteries, les corderies, les faïenceries, les filatures, les papeteries, etc. Elles se présentent sous forme de tableaux annuels ou trimestriels avec un classement sectoriel mentionnant le nombre de fabriques établies dans l'arrondissement, le nombre cumulé d'ouvriers employés et la commune dans laquelle sont implantées ces unités de production. La localisation géographique plus fine de l'établissement ainsi que sa raison sociale n'apparaissent pas. Aussi, hormis les communes où seule une usine se dégage par secteur d'activité, l'exploitation de cette source pour l'identification précise de sites industriels reste limitée. À titre d'exemple, la commune de Saint-Jouan-des-Guérêts, située au sud de Saint-Malo, compte deux briqueteries dans le dernier quart du XIX^e siècle. Aujourd'hui, seule une d'entre elles est toujours en place au lieu-dit la Landelle. Aucune information ne peut ainsi être dégagée de ces statistiques pour l'identifier ni pour dresser et étoffer son historique puisque les données recueillies concernent les deux établissements sans distinction aucune. Ces statistiques font aussi parfois référence à la nature de la force motrice utilisée et au travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

Au cours de la première moitié du xx^e siècle, face à une économie libérale, les grandes enquêtes industrielles se font plus rares. Pour cette période, une étude menée par Louis Grillet, à l'initiative de la chambre de commerce de Rennes¹, sur la situation économique et industrielle de cette circonscription, donne un panorama général et complet de tous les secteurs d'activité alors existants.

La première moitié du xx^e siècle est aussi marquée par les deux grands conflits qui ont eu une forte incidence sur la situation économique du pays d'où une série d'enquêtes engagées par l'État. À l'occasion de la première guerre mondiale, une note du ministre du travail, datée du 20 juillet 1915 ordonne, dans le but de renforcer la mobilisation industrielle du pays, la réalisation d'une enquête «par département, de toutes les industries, usines et ateliers, avec indication de ceux qui sont actuellement utilisés pour la Défense nationale et ceux qui seraient susceptibles de l'être.»²

La série 5 M des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine corrobore cet état de fait avec par exemple, sous l'impulsion des ministères de la Guerre et du Commerce, la construction en 1915, à Dol-de-Bretagne, d'une usine d'acide sulfurique nécessaire aux besoins de la défense pour



Vue générale sud-ouest de l'usine d'acide sulfurique Delplace, à Dol-de-Bretagne.
Du haut de ses 38 m, la cheminée est l'une des plus hautes du département.

¹ GRILLET, L., *Étude économique sur la situation industrielle et commerciale de la circonscription de la chambre de commerce de Rennes de 1898 à 1909*, avril 1910, 115 p.

² MANIGAND-CHAPLAIN, C., «Les sources du patrimoine industriel», éditions du patrimoine, Paris, *Documents et méthodes*, 1999, p. 28.

assurer la fourniture des poudreries nationales. Le même schéma se répète à l'occasion de la seconde guerre mondiale. Plusieurs informations viennent enrichir la reconstitution de l'histoire de certains établissements industriels grâce à quelques séries consacrées aux faits de guerre. Ainsi, les archives communales de Redon font un état des réquisitions et des dégâts occasionnés aux cristalleries de Baccarat lors de leur occupation par l'armée britannique en 1939³.

2.2. Les enquêtes industrielles sectorielles : le cas des papeteries et de la meunerie

De manière générale et sur le plan national, ces enquêtes concernent au plus haut point les secteurs industriels ayant donné lieu à des recensements spécifiques depuis la fin de l'Ancien Régime tels que la papeterie, la meunerie, la sidérurgie et les mines. À notre grand regret, ces deux derniers corps d'activité n'apparaissent quasiment pas dans ce cadre aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

Les enquêtes administratives de l'Ancien Régime et de l'Empire permettent de resituer de manière très représentative l'état des moulins à papier implantés le long des cours d'eau. La série C, relative à l'intendance de Bretagne, contient des dossiers concernant la réglementation du commerce de papier depuis 1693, un projet de règlement pour les manufactures des différentes sortes et qualités de papiers et de cartons qui se fabriquent dans le royaume en 1734 et 1739⁴, enfin des statistiques industrielles qui mentionnent, par commune, la liste nominative des papeteries existant en 1756 d'après l'administration d'Ancien Régime. Sont ainsi inscrits : les noms des moulins et de leur exploitant, le nombre de roues hydrauliques, le nombre de cuves, le nombre de piles, la dénomination des papiers, la qualité des pâtes, le nombre de rames fabriquées annuellement, l'usage destiné à chaque espèce de papier fabriqué, et enfin les lieux de consommation. Ces listes nominatives exhaustives sont enrichies par quelques informations complémentaires sur le type de papier fabriqué, précisant notamment le poids et le prix de la rame.

Les enquêtes administratives du XIX^e siècle continuent de faire le point sur la situation des moulins à papier mais élargissent leur questionnaire à des préoccupations plus sociales puisqu'elles prennent en compte le nombre d'ouvriers employés dans chacune des papeteries mentionnées.

³ Arch. mun. Redon, 5 H 54. Mesures d'exception et faits de guerre, usine des cristalleries de Baccarat (1939-1940).

⁴ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C^o 1502-1503 : intendance de Bretagne, réglementation du commerce de papier (1693-1739).

ainsi que le montant moyen du salaire journalier. Menées soit trimestriellement, soit annuellement, elles mentionnent également le prix moyen de la rame et la valeur du papier fabriqué.

Le secteur de la meunerie connaît aussi un certain nombre d'enquêtes, telle que celle entreprise en 1818 sur la situation des moulins à eau et à vent existant en Ille-et-Vilaine⁵. La première moitié du xx^e siècle est, quant à elle, marquée par une série d'enquêtes administratives sectorielles, relevant davantage du souci de préservation de l'ordre public plutôt que du souci proprement commercial ou économique. En effet, ces enquêtes sont intervenues au cours de périodes relativement délicates, inscrites dans des contextes de crise. Leur objectif premier était de renseigner les pouvoirs publics sur les capacités et sur les conditions d'approvisionnement de la population. C'est le cas de la meunerie, au moment des deux grands conflits mondiaux, comme en témoigne la série 6 M des Archives départementales par le fonds «subsistances et ravitaillement». À l'initiative du ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement, une série d'enquêtes, datées des années 1915 à 1921, relatives à l'organisation et au fonctionnement du contrôle des moulins, porte ainsi sur la situation, l'approvisionnement, la capacité journalière de mouture, la nature et la force motrice développée par édifice⁶. Par ailleurs, une enquête sur la meunerie dresse une liste des moulins existant dans le département en 1933 et fait part de la quantité de blé soumise au broyage⁷. Une autre, menée en 1938 par le service de ravitaillement spécialisé dans les statistiques spéciales annuelles, établit une liste exhaustive des moulins ou minoteries en activité et en fait un état rétrospectif depuis 1932. Il y est mentionné la nature de la force motrice, le nombre de quintaux de blé pouvant être écrasé en 24 heures, la marche habituelle ou périodique de l'usine, le nombre moyen de quintaux métriques existant au moulin puis le nombre de sacs minimum utilisables⁸. De nombreuses autres enquêtes apportent de précieux renseignements sur ce secteur, notamment durant l'entre-deux guerres. Elles mentionnent les dates d'exploitation et la puissance de la force motrice, et sont enrichies par des détails concernant le matériel de mouture⁹.

⁵ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 6 M 778. Enquête sur la situation des moulins à eau et à vent (1810-1856).

⁶ *Ibidem*, 6 M 829. Subsistance et ravitaillement. Enquête sur la situation des moulins à eau et à vent, et police de leur balance (1918-1921).

⁷ *Ibidem*, 6 M 928. Moulins, production, catégories et capacités des moulins (1933).

⁸ *Ibidem*, 6 M 994. Subsistance et ravitaillement. Moulins à commerce. Inventaire, statistiques du service de ravitaillement (1938).

⁹ *Ibidem*, 6 M 928. Subsistance et ravitaillement. Enquête de la meunerie (1936).

3. Les archives des administrations

3.1. *Le fonds des administrations provinciales avant 1790*

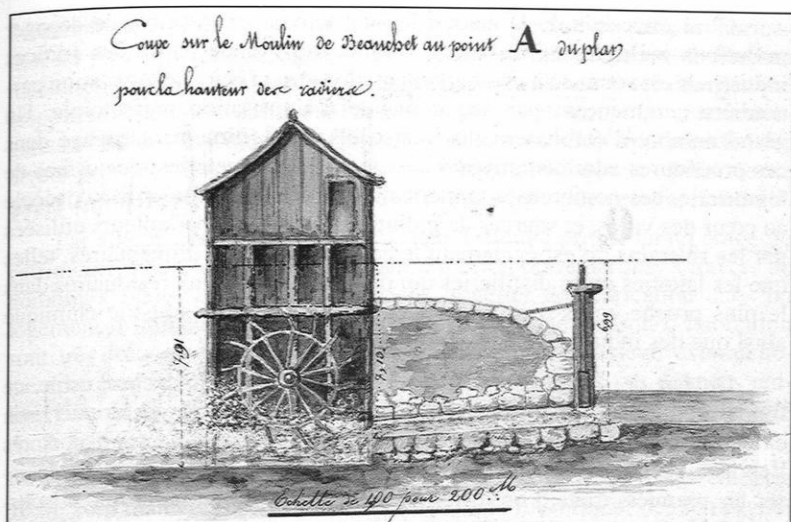
La série C comprend les très beaux fonds de l'intendance, des états de Bretagne et de ses commissions. C'est en 1689 que le premier intendant est envoyé en Bretagne afin de veiller à ce que la justice soit correctement administrée et pour réprimer les éventuels désordres. Au début du XVIII^e siècle, le rôle de l'intendant dans l'administration de la province prend de plus en plus d'ampleur. Il collabore par voie d'enquêtes à la préparation des décisions gouvernementales et devient, à partir de 1720, l'exécuteur des instructions du pouvoir royal. Le réseau des subdélégations ne varie guère après 1734, époque où les bureaux de l'intendance s'organisent sous l'autorité du subdélégué général. Peu à peu, les états de Bretagne, et surtout leur commission intermédiaire, accaparent, au cours du XVIII^e siècle, la plupart des fonctions de l'intendant et acquièrent, à la veille de la Révolution, une importance considérable¹⁰. Suspendus le 1^{er} février 1789, les états de Bretagne, ainsi que tous les états provinciaux, sont ensuite supprimés. L'intendant cesse ses fonctions en juillet 1790. C'est donc dans cette période de l'histoire moderne, précisément la Révolution, que les fonds de la série C trouvent leur origine et apportent une documentation sur l'activité industrielle et commerciale.

Le fonds du commerce et de l'industrie comprend des liasses regroupées en sous-séries qui portent notamment sur l'industrie textile et l'approvisionnement en chanvre depuis 1690 ; sur les communautés des marchands et artisans depuis 1492 ; sur l'imprimerie et la librairie depuis 1623 ; sur les mines de Bretagne depuis 1698 ; sur les manufactures diverses dont la manufacture royale de chapeaux à Rennes ; sur les amidonneries ; sur les papeteries ; sur le commerce depuis 1432, et enfin sur la pêche maritime.

3.2. *Administrations de département, de district et de canton (1790-1800) et domaines (1790-1940)*

La série L, relative à l'administration locale de l'époque révolutionnaire, comprend tous les documents produits par les administrations du département, des districts et des cantons, depuis la création des circonscriptions jusqu'à l'institution des préfetures de l'an VIII. Une très maigre partie de ce fonds est consacrée à l'industrie (L 526 à L 539) et concerne plus précisément quelques manufactures, essentiellement la manufacture de toiles de la Piltière située à Rennes, et quelques moulins. Quant à la

¹⁰ BUFFET, Henri-François, *Guide des archives d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1965, p. 196-218.



Coupe du moulin de Beauchet, Saint-Père-Marc-en-Poulet (21 mars 1844)
(Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 Q 624).
Cliché Artur/Lambart, Inventaire général.

série Q, elle contient à la fois des documents d'époque révolutionnaire et des documents plus récents. La sous-série 2 Q, qui nous intéresse plus particulièrement, trouve son origine dans les papiers versés par l'administration des Domaines, direction de Rennes. Elle se compose des dossiers concernant les biens d'émigrés à l'époque révolutionnaire : leur vente et les indemnités versées aux familles. Figurent également dans cette sous-série, les domaines engagés, notamment les moulins, les fermages, les acquisitions et les ventes de terrains pour l'établissement des routes nationales, des chemins de fer, des ports, des canaux, puis le domaine maritime avec les concessions temporaires, très précieux pour localiser les anciens chantiers de construction navale. Ces dossiers concernent tout ou partie du XIX^e siècle.

3.3. Administration générale et économie (1800-1940)

Avec les annuaires et les statistiques industrielles et commerciales, la sous-série 5 M constitue un excellent outil de travail dans le cadre d'un inventaire du patrimoine industriel. Elle provient de la commission sanitaire et du service de protection de la santé publique et se compose des autorisations préfectorales des logements et des établissements classés insalubres, incommodes ou dangereux.

C'est en raison de la nature de leur activité, susceptible de dégager pollutions multiples et nuisances, qu'une très grande partie des édifices industriels est soumise à une réglementation stricte et à une législation particulière commençant par une demande d'autorisation préfectorale. Un grand nombre d'établissements industriels est légitimement engagé dans ces procédures administratives. C'est le cas des papeteries, des usines de teinturerie, des nombreuses tanneries implantées durant tout le XIX^e siècle au cœur des villes, et sources de pollution des rivières par ailleurs utilisées par les riverains ; c'est également le cas des industries alimentaires, telles que les laiteries et les distilleries qui déversent leurs eaux résiduaires dans le plus proche cours d'eau ; c'est encore le cas de l'industrie chimique ainsi que des industries de la céramique et du verre.

Du fait de son classement par branche d'activité puis par usine, ce fonds présente un double intérêt. Comme il est ventilé par dossier, son exploitation a été maximale et très rapide lors du recensement initial. Après l'enquête de terrain, chaque dossier relatif au site repéré a permis d'esquisser les premiers traits d'un historique. Toutefois, il faut noter que la sous-série 5 M n'est pas exhaustive et qu'elle ne concerne malheureusement pas tous les sites repérés et sélectionnés sur le terrain. De la même manière, les informations historiques recueillies pour chacun des établissements sont très inégales d'un dossier à l'autre et peuvent parfois se limiter à une seule date de renouvellement d'autorisation de mise en activité, ou au contraire couvrir une large période chronologique et fournir de précieux renseignements.

Les informations chronologiques sont à considérer avec précaution. Il faut en effet être très prudent quant aux dates d'autorisation de mise en service d'une usine. Contrairement à ce que les différents arrêtés préfectoraux peuvent laisser penser par manque de précision, dans la majorité des cas, il s'agit simplement d'une légalisation portant sur un édifice industriel fondé à une date antérieure sans autorisation préalable ou bien d'une actualisation due à un changement de propriétaire, à une nouvelle raison sociale ou encore à un développement de l'usine par la création d'un nouvel atelier. Ainsi, dans la plupart des cas, les dates d'autorisation d'un établissement insalubre, incommode ou dangereux ne sont pas systématiquement synonymes de fondation ni de construction d'un édifice industriel.

Chaque dossier associé à un établissement industriel soumis à une telle législation peut contenir, en plus de l'arrêté préfectoral d'autorisation, une série de plans (plans, coupes et élévations) projetant la construction de l'usine ou simplement de plans d'agrandissement lorsque l'usine existe déjà. Des informations complémentaires peuvent être apportées telles que l'organisation générale de l'usine, les différentes campagnes de construction ou de reconstruction suite à une destruction partielle ou complète des bâtiments, ou encore un état plus ou moins détaillé des différentes étapes de fabrication se déroulant au sein de chaque atelier comme l'illustre

l'exemple de l'usine de poterie Crétal & Ainé spécialisée dans la fabrication de pipes en terre, à Saint-Malo¹¹. Dans certains cas, les différentes machines de production sont mentionnées, ainsi que leur force énergétique respective¹². Dans le cas d'industries complexes et particulièrement dangereuses telle que l'industrie chimique, une explication approfondie des divers procédés de fabrication mis en œuvre, ainsi que les mesures de sécurité prises pour la construction de l'usine, sont également rapportées¹³.

Par ailleurs, cette source soulève une difficulté propre au repérage du patrimoine industriel en milieu urbain. En effet, on remarque, à travers de nombreux plans, que les implantations d'atelier de fabrication dans un logement d'immeuble ou en fond de parcelle d'une maison d'habitation sont très fréquentes. Avec ou sans agrandissement ultérieur, éventuellement lié au développement de l'établissement industriel, ces données rendent l'étude de terrain difficile et délicate d'où la consultation primordiale du cadastre.

Les fonds relatifs au travail et à la main-d'œuvre, classés en série 10 M, sont malheureusement très pauvres mais fournissent des renseignements non négligeables quoique très incomplets sur le chômage, les grèves, les syndicats professionnels, les conseils du travail et les coopératives. Ces informations sont à compléter par la consultation des archives des sous-préfectures en série Z (1800-1940).

3.4. Le fonds de la préfecture : service hydraulique, réglementation des moulins et usines (1800-1940)

La masse archivistique constituée par la série 7 S du service hydraulique est issue du renforcement de la réglementation de l'usage énergétique des cours d'eau délégué par l'État aux services de la préfecture et des Ponts et Chaussées. Il s'avère que ces différents contrôles réglementaires sont contemporains au développement croissant, durant tout le XIX^e siècle, de l'utilisation industrielle de l'énergie hydraulique permettant ainsi d'en suivre les résultats site par site. La consultation de ce fonds est facilitée par un classement par commune au sein desquelles sont ventilés les moulins et les usines établies sur les rivières. Les cours d'eau non navigables, les détournements, les couvertures de ruisseaux et les prises d'eau sont également traités dans cette série.

¹¹ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 5 M 294. Établissements insalubres, incommodes ou dangereux. Fabriques de pipes, Saint-Malo (1857).

¹² *Ibidem*, 5 M 298. Établissements insalubres, incommodes ou dangereux. Scieries mécaniques et ateliers de bois de 3^e classe, Rennes (1932).

¹³ *Ibidem*, 5 M 282. Établissements insalubres, incommodes ou dangereux. Produits chimiques, acide sulfurique, Dol-de-Bretagne (1915-1939).

Au même titre que la série 5 M, la série 7 S fournit de précieux renseignements et facilite l'inventaire des usines hydrauliques¹⁴ qui, par ailleurs, ne figurent quasiment pas dans la précédente. Les informations recueillies dans ce fonds de la préfecture concernent essentiellement les effets et les incidences directes de la nouvelle législation établie, après l'abolition de l'Ancien Régime, sur la propriété et la réglementation des cours d'eau. Cette législation contrôle ainsi les établissements hydrauliques et tente de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les usiniers. En effet, «après 1789, l'abolition du régime féodal a posé le problème de l'usage énergétique des cours d'eau en des termes nouveaux. Les particuliers se virent désormais reconnaître le droit d'user des eaux traversant leurs propriétés. Mais le législateur s'est aussi employé à organiser l'exercice de ce privilège selon le principe constant que cette liberté d'usage ne saurait être assimilée à l'appropriation des eaux elles-mêmes, ni à celle du lit et de la pente de la rivière. Il a cherché, dans un souci d'ordre public, à préserver les intérêts respectifs de l'industrie et de l'agriculture vis-à-vis des prises d'eau et à prévenir les troubles de jouissance causés à des tiers. Les lois du 20 août 1790 et du 6 octobre 1791 ont alors attribué à l'autorité administrative un pouvoir général de police des eaux concernant toutes les rivières et ont instauré la pratique des règlements d'eau.»¹⁴

La réglementation a donc été établie dans l'intérêt de chacun. Ainsi, chaque bief de retenue possède une hauteur d'eau à ne dépasser en aucun cas de façon à satisfaire le droit des tiers et empêcher que l'usinier situé en amont ne souffre pas d'inondations provoquées par une retenue d'eau aval trop importante destinée à favoriser un meilleur rendement, ou encore que l'usinier implanté en aval ne soit pas victime d'une pénurie d'eau. Ces rapports, bien souvent conflictuels, constituent un leitmotiv dans ces sources d'archives. Non seulement il y figure les plaintes des usiniers implantés en amont ou en aval d'un propriétaire peu scrupuleux, ne respectant pas les normes prescrites, mais il apparaît également celles de fermiers et d'agriculteurs riverains dont les parcelles de terrain sont inondées. D'autres encore déplorent la submersion de chemins situés en bordure des cours.

La procédure de règlement d'eau fait l'objet de nombreuses démarches administratives et intervient lors de la création d'un établissement industriel ou, si l'usine existe déjà, suite à des plaintes de riverains. Après avoir pris connaissance de la pétition, le préfet fixe par un arrêté l'ouverture d'une enquête de *commodo vel incommodo* dont un exemplaire est affiché à la mairie de la commune concernée. L'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées prend connaissance du procès-verbal et fait procéder à une enquête administrative, relativement complète et riche d'informations, menée par l'ingénieur ordinaire qui se rend sur les lieux avec le maire et

¹⁴ MANIGAND-CHAPLAIN, C., «Les sources du patrimoine industriel», *op. cit.*, p. 38-39.

les intéressés. Au cours de cette visite, est alors dressée une série de plans, coupes en long et en travers, ainsi qu'un rapport précis. Ce procès-verbal contient donc un état des lieux de l'usine et présente le règlement d'eau destiné à satisfaire les différentes parties : il fixe, par une borne de repérage, le niveau de retenue d'eau toléré et indique les nouvelles dimensions des ouvrages régulateurs (vanne motrice, vannage de décharge et déversoir). La procédure de réglementation est ensuite de nouveau soumise à l'ingénieur en chef puis au préfet qui valide ou non le projet. Le propriétaire des lieux bénéficie alors d'une année pour se mettre en conformité avec la réglementation. À échéance, un procès de récolement des travaux est établi. C'est donc cette multitude de détails pris en compte dans chacun des procès-verbaux qui enrichit la documentation nécessaire pour reconstituer l'histoire d'un site.

Dans le but de retrouver le titre de propriété d'un moulin, ces procédures lancent parfois des recherches qui présentent un très grand intérêt pour notre travail puisqu'elles retracent l'histoire générale du site et remontent jusqu'à son origine. Par ailleurs, des informations techniques peuvent figurer sur les différents ouvrages régulateurs et surtout sur les moteurs hydrauliques, leur nombre, leur diamètre, plus rarement leur type (Sagebien, Poncelet, etc.). Enfin, cette source comporte des plans aquarellés dressés par les ingénieurs et rassemble des extraits cadastraux, des plans de situation, des profils en long et en travers qui permettent une localisation exacte des sites de production et l'analyse de la morphologie, des représentations des ouvrages hydrauliques, parfois des plans de détail avec élévation du moulin dans le cas d'aménagements importants intervenant sur le bâti.

3.5. *Le fonds de la préfecture : mines et carrières (1800-1940)*

La sous-série 8 S des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, relative au fonds de la préfecture sur les mines et les carrières, offre une documentation riche. La variété des informations recueillies est liée à la constitution même de cette source. Elle se compose des rapports dressés par les ingénieurs des Mines dont le rôle était de constater les découvertes de nouveaux gisements et de contrôler les différents sites d'extraction en exploitation en veillant bien à la sécurité de chacun sur les mines, sur les ardoisières ou encore sur les carrières de granit et de schiste. Des plans peuvent parfois être associés aux procès-verbaux de visite des lieux, ainsi que des statistiques et diverses informations portant sur le personnel employé. Destinées à l'État, ces missions font ainsi le point sur la situation de l'industrie minérale dans le département. Cette source comporte également une liste exhaustive des différentes carrières à ciel ouvert en exploitation dans le département d'Ille-et-Vilaine sur la période couvrant l'an VIII à 1940.

3.6. *Le fonds de la préfecture : déclaration des machines à vapeur (1800-1940)*

Afin de compléter le moteur énergétique déjà en place, généralement hydraulique, un nombre croissant d'usines s'est doté, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, de machines à vapeur d'appoint ou de secours. C'est par le biais d'un arrêté préfectoral que se faisaient leurs déclarations. Les informations alors fournies par l'utilisateur étaient bien souvent accompagnées de quelques plans de détail, essentiellement des coupes, longitudinale et transversale. Hormis le type de moteur et la mention de l'atelier de fabrication, le lieu et le nom du constructeur, figurent également des informations plus techniques se rapportant à la surface de chauffe de la machine, au nombre de chevaux développés, au matériau de construction, bien souvent de la tôle, mais aussi à son timbre, à sa forme ou à sa capacité. Tous ces renseignements sont consultables dans la sous-série 8 S.

Les déclarations de machines à vapeur sont complétées par une documentation plus générale : états statistiques, quelques rapports, et informations sur les différents accidents survenus lors de l'utilisation de ces moteurs et chaudières.

4. Les sources judiciaires (1800-1940)

Si les sources de l'administration centrale découlent davantage des rapports entretenus entre l'autorité publique et les industriels dans l'exercice de leur fonction, les sources judiciaires consultées et exploitées pour cette étude concernent directement la constitution de l'entreprise. La documentation issue de la série U des Archives départementales se rapporte aux tribunaux de commerce des arrondissements de Fougères, Vitré, Rennes et Redon et plus particulièrement aux dépôts d'actes de sociétés, aux faillites et aux liquidations judiciaires des entreprises d'Ille-et-Vilaine. Hormis les archives du tribunal de Saint-Malo qui ont été détruites par le bombardement de 1944, l'ensemble du département est représenté dans ce fonds.

Ces sources, quantitativement très aléatoires d'un arrondissement à l'autre, présentent un intérêt majeur pour reconstituer l'historique d'une société. En effet, l'origine de l'entreprise est très souvent retracée dans les dépôts d'actes de société, notamment lorsque l'une d'entre elles change de raison sociale, ou bien lorsque l'un de ses actionnaires quitte le groupe, ou encore lorsque le capital est augmenté.

Plusieurs informations se font jour lors de la constitution d'une société et permettent d'apprécier l'importance de cette dernière par le nombre d'actionnaires ou encore par la valeur du capital social dégagé. Les dépôts d'actes de société font ainsi part de la formation de la société, de son objet,

de sa dénomination, du lieu choisi pour le siège social, de sa durée, du montant du capital, puis des apports des parties constituantes. Une société est définitivement constituée après la souscription de toutes les actions de numéraire et le versement d'un quart sur chacune d'elles. Cette démarche est constatée par une déclaration notariée faite par le fondateur de la société, à laquelle est annexée une liste de souscriptions et de versements contenant les énonciations légales. Par ailleurs, une assemblée générale, convoquée avec un délai minimum de deux jours, doit reconnaître la sincérité de la déclaration de souscription et de versement et doit nommer un ou plusieurs commissaires chargés d'apprécier les apports en nature faits à la société et rédiger à cet effet un rapport écrit qui doit être déposé au siège social et tenu pendant cinq jours à la disposition de tous les souscripteurs. Enfin, la constitution est effective lorsqu'une deuxième assemblée générale entend lecture du rapport du ou des commissaires, statue sur ces conclusions, approuve les apports, nomme les premiers administrateurs, le ou les commissaires des comptes, constate leur acceptation, approuve les statuts et enfin déclare la société définitivement constituée. Il n'y a d'assemblée constitutive qu'au début même de la société. Toute assemblée relative à une augmentation de capital est une assemblée extraordinaire¹⁵.

Les dossiers de faillites et de liquidations judiciaires présentent un intérêt tout aussi majeur, mais qui concerne davantage l'aspect matériel de l'établissement industriel en question. En effet, certains dossiers de faillites dressent un inventaire exhaustif de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers de l'usine. Dès lors, l'ensemble des bâtiments et du matériel de production est passé en revue si bien que l'on bénéficie ici d'une richesse d'informations concernant la technologie de l'usine rarement évoquée dans les archives. La liste des machines de production peut être associée, dans le meilleur des cas, à une description succincte mentionnant leur fonction, leur type, la date de leur mise en service, ou encore s'il s'agit de machines neuves ou d'occasion.

5. Archives privées et fonds divers

Localisées dans des dépôts publics ou conservées par leur propriétaire, les archives privées d'entreprises constituent de loin le fonds le plus complet que l'on puisse trouver sur un établissement industriel. En effet, toute la documentation que l'on vient de trouver éparpillée est alors réunie en un seul fonds et permet d'appréhender dans son ensemble l'entreprise à travers ses archives juridiques (actes notariés...), ses archives administratives (rapports

¹⁵ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4 U 34 158. Tribunal de commerce de Rennes. Dépôt d'actes de sociétés, Montreuil-sur-Ille, établissement Rey frères (1919).

de conseil d'administration...), ses archives financières et comptables, ses archives sociales (gestion du personnel...), ses archives techniques (matériel de production...) associées à de nombreux plans, ses archives iconographiques (photographies aériennes, en-têtes de lettres...), enfin ses archives commerciales (plaquettes publicitaires, catalogues de ventes...). Cette documentation globale, quantitativement et qualitativement riche, fournit les éléments nécessaires pour une approche monographique.

Plusieurs fonds d'archives privées sont déposés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine dans la série J : le fonds de la laiterie-beurrerie de l'Hermitage (1 J 33), le fonds de la minoterie du port de Guipry (82 J), le fonds des Ardoisières du Plessix en Coësmes (83 J), le fonds de la fonderie Brisou à Servon-sur-Vilaine (88 J), le fonds de l'Imprimerie des Pays de Vilaine à Redon (89 J), le fonds de la minoterie du Couesnon à Antrain (91 J), enfin le fonds de l'usine de chaussures Harys Mode Confort à Fougères (85 J). Les Archives municipales de Fougères possèdent également plusieurs fonds privés extrêmement riches tels que ceux des usines de chaussures fougeraises J.-B. Martin, toujours en activité, qui présente une documentation commerciale et iconographique très intéressante, et Morel & Gaté, prédécesseur de la raison sociale Harys Mode Confort, et dont la documentation technique offre un intérêt particulier.

Sous l'appellation fonds divers, il faut noter la présence, en série F, de collections de documents, ainsi que d'éléments isolés offerts par différents bienfaiteurs ou achetés par les archivistes en fonction. La sous-série 4 F contient une documentation régionale classée par matières et se rapporte, en 4 Fc, au commerce et à l'industrie. Les informations recueillies sont variées et comprennent des livres de comptes, des prospectus, des factures, des extraits de journaux, etc.

6. Les sources cartographiques

6.1. *Les cartes de l'Institut géographique national (IGN)*

La consultation des cartes topographiques IGN au 1/25 000^e est primordiale pour localiser les sites industriels sur le terrain. Par ailleurs, la carte IGN constitue un des outils de base du repérage du patrimoine industriel car y sont mentionnés, parfois par une signalétique particulière, les moulins à eau et à vent, les scieries, les fours à chaux, les sites miniers, les carrières, les ardoisières, les entrées d'excavation, plus généralement les usines sans distinction particulière, mais aussi les cheminées d'usine.

En raison de la fragilité du patrimoine industriel, il est intéressant de confronter les cartes IGN actuelles aux éditions plus anciennes représentant des usines qui ne sont plus actives aujourd'hui mais qui subsistent tou-

jours sur le terrain à l'état de vestiges ou sont simplement désaffectées. La mise à jour régulière des cartes IGN fait que ces établissements industriels ne sont plus mentionnés en tant que tels et qu'ils se perdent ainsi parmi le reste du bâti sans distinction particulière, d'où l'utilité de faire appel aux cartes antérieures.

Les cartes topographiques présentent un autre intérêt qui est celui de la toponymie. Un toponyme explicite peut indiquer la présence d'une activité industrielle qui n'est pas forcément mentionnée dans les sources d'archives consultées auparavant. C'est le cas de l'ancien site métallurgique découvert à Saint-Ganton grâce à son toponyme les Forges et à une configuration topographique rappelant celle des anciennes usines à fer alimentées par une succession d'étangs comme l'étaient les sites métallurgiques plus connus du département tels que Paimpont ou Martigné-Ferchaud.

6.2. Les cartes anciennes

La carte de Cassini, la plus ancienne carte de la France entière à l'échelle topographique, est d'une importance majeure pour toute étude du patrimoine industriel. Les travaux sur le terrain et la gravure de la carte sur cuivre entrepris en 1750 ne furent terminés qu'en 1815¹⁶. Dressée durant cette période par César-François Cassini sous l'impulsion du roi Louis XV, cette grande carte de France, à l'échelle de 1/86 400^e, est une source essentielle pour le XVIII^e siècle car elle identifie et localise les sites industriels à l'époque où elle a été levée. Différents signes normalisés représentent ainsi les moulins à eau à une et à deux roues, les moulins à vent, les carrières, les mines, les scieries et les forges au martinet. Il faut cependant noter que la carte de Cassini, par sa petite échelle, forme un document dont la lecture est relativement fastidieuse.

Certains dépôts d'archives publics, départementaux ou encore communaux, peuvent être en possession de fonds cartographiques au sein desquels se trouvent des documents thématiques ponctuels voire inédits. C'est le cas par exemple d'un plan issu des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine qui illustre et permet d'approfondir l'étude du patrimoine industriel de la ville de Rennes. En effet, le *Nouveau plan de Rennes monumental, industriel et commercial. Indicateur des principaux établissements industriels et des monuments publics de Rennes*, daté de 1897, présente un certain nombre de vignettes figuratives détaillées d'usines, dessinées par Weber, indiquant l'emplacement exact des principaux établissements industriels et commerciaux de la ville avec mention, pour chacun, de leur raison sociale et de leur dénomination. Véritable mine d'or tant pour sa

¹⁶ «Les moulins. Carte de Cassini», *Bulletin de l'association de sauvegarde des moulins bretons*, 1982, p. 53.

qualité esthétique que pour ses informations, ce type de plan ancien datant de la fin du XIX^e siècle, voire du début du XX^e siècle, existe dans plusieurs grandes villes comme à Amiens.

Malgré cet exemple ponctuel, si l'exploitation et la confrontation des multiples cartes topographiques dressent un panorama assez complet, voire exhaustif, des sites industriels (hydrauliques ou non) implantés en milieu rural, leur échelle ne permet pas de distinguer les établissements implantés en milieu urbain dense, hormis quelques exceptions pour de très gros ensembles industriels, d'où l'utilité du cadastre.

6.3. *Les cadastres*

Primordial pour l'étude des anciens sites industriels tels que les moulins et les forges, le cadastre ancien, dit napoléonien, fut institué par une loi de 1807 et dressé entre 1810 et 1850 sur tout le territoire. Il constitue un instrument de travail privilégié pour localiser et cerner les éventuelles transformations qu'ont pu subir les anciens sites industriels. Ces changements relèvent à la fois de l'évolution du site mais aussi de celle du bâti. Et c'est par le biais des rénovations successives du cadastre que l'on peut suivre les campagnes de construction qui l'ont fait évoluer.

L'exploitation du cadastre actuel, dressé à plus grande échelle que les traditionnelles cartes topographiques, est nécessaire pour étudier le patrimoine industriel en milieu urbain. Son échelle, qui varie de manière générale du 1/500^e au 1/2500^e, permet en effet de localiser les sites industriels dont la multiplication et l'imbrication dans le tissu urbain dense, en mutation constante, ne sont pas identifiés par les autres sources cartographiques. L'intérêt du cadastre se trouve donc dans son degré de précision suffisamment pointu pour permettre une localisation parfaite et une identification exacte de toutes les usines, mais aussi pour fournir un plan masse de l'établissement repéré avec l'ensemble de ses parties constituantes, entrepôts et magasins industriels, cour, embranchement ferroviaire, enclos, etc.

7. Les sources iconographiques

Elles comprennent à la fois les sources iconographiques manuscrites mais aussi celles imprimées, en fait toute documentation iconographique susceptible d'apporter un complément d'informations sur les établissements industriels étudiés parfois dotés d'une documentation écrite pauvre voire inexistante. Cette documentation iconographique comprend les papiers à en-tête, les cartes postales, les photographies anciennes et plus récentes, les plans anciens, parfois les gravures, mais également les anciens ouvrages historiques illustrés, encyclopédies et traités.

7.1. Les papiers à en-tête

Outil de travail relativement récent¹⁷, le papier à en-tête représente une double documentation pour l'étude du patrimoine industriel : iconographique et historique. Les en-têtes de lettres ou de factures de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle sont déposés, parfois classés, dans les fonds des Archives départementales ou communales et dans les bibliothèques municipales.

Datant du XIX^e ou du XX^e siècle, les en-têtes correspondent au courant stylistique de l'époque. Ce style se traduit autant dans la composition d'ensemble que dans les éléments qui la caractérisent : typographie des caractères employés dans le texte d'annonce publicitaire, motifs décoratifs, floraux et géométriques. Les papiers à en-tête du Second Empire attestent d'une certaine recherche décorative, qui va ensuite pleinement s'exprimer avec l'Art Nouveau des années 1900. Ceux de cette période optent pour d'élégants motifs végétaux et floraux, pour de grandes arabesques, mais aussi pour des figures allégoriques. À partir de 1920 et essentiellement autour de 1930, cette richesse décorative basée sur une ornementation naturaliste s'estompe progressivement, en relation avec l'évolution stylistique de la société. La composition des nouveaux en-têtes adopte désormais un style épuré, abstrait, composé de lignes géométriques, anguleuses, témoin du style art déco. La représentation de l'établissement industriel tant prisée à la fin du XIX^e siècle et jusque dans les années 1930, disparaît alors progressivement au profit d'une sacralisation de la marque de la fabrique. L'accent et la recherche stylistique se fixent sur la typographie des marques déposées et sur la raison sociale de l'établissement industriel.

Les éléments composant le papier à en-tête sont de diverse nature et fournissent des informations, d'une part iconographiques par la transcription figurée de l'usine, et d'autre part historiques par le texte publicitaire qui jouxte ou encadre cette dernière. Malgré une mise en scène valorisante de l'usine, parfois au détriment de la réalité, ses représentations sont très précieuses et permettent, si on les retrouve pendant plusieurs années, de voir l'évolution architecturale du site en fonction des différentes campagnes de construction. En l'absence de plans et complétée par le travail de terrain, cette source iconographique est d'une importance primordiale.

¹⁷ CUCARULL, Jérôme, «Les en-têtes de factures avec dessins d'usines comme source d'archéologie industrielle. L'exemple des usines de chaussures de Fougères», *MSHAB*, 74, 1996, p. 45-74 ; «Réflexion sur l'image des industries de la chaussure de Fougères d'après les en-têtes de factures avec dessins d'usines», *BMSAIV*, 100, 1997, p. 295-303. MAUGER, Michel, GIBERT, Stéphane et OLLIVIER, Gilbert, *Images du patrimoine industriel et commercial. En-têtes d'Ille-et-Vilaine, XIX^e-XX^e siècle*, service éducatif des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Cloître Imprimeur, Rennes, 1997, 97 p.

Certains en-têtes ont pour sujet l'intérieur de l'usine et non ses élévations extérieures. Dans ce cas, on y voit des scènes de travail et l'enchaînement des ateliers où règnent l'ordre et une luminosité extrême. D'autres préfèrent encore faire référence à un monument prestigieux de la ville où est implanté l'établissement industriel plutôt qu'à l'usine elle-même. C'est une façon d'attirer le regard et de valoriser le produit manufacturé.

En plus d'un support iconographique, le papier à en-tête apporte un minimum de renseignements sur l'histoire proprement dite de l'entreprise en mentionnant sa dénomination, sa raison sociale, son adresse¹⁸, puis sa production industrielle et ses spécialités. Ces informations de base sont souvent complétées par d'autres éléments. Certains, parfois prestigieux, sont destinés à valoriser l'image de marque de l'entreprise. C'est le cas des médailles qui sont, soit simplement mentionnées, soit figurées, et dans ce cas elles participent pleinement au décor stylistique de l'en-tête. Les médailles, qui constituent la référence de la qualité du produit manufacturé, ont été obtenues à l'occasion d'expositions régionales, nationales ou internationales. Leur présence est directement liée à une stratégie publicitaire industrielle et commerciale.

L'image de marque d'une société est également renforcée par sa date de création, ainsi que par le nom de son fondateur. Cette information historique, signe de longévité, d'adaptabilité de l'établissement au service de sa clientèle, est également très précieuse. De nombreuses autres informations enrichissent l'en-tête, telles que les différentes raisons sociales qui se sont succédées ; l'adresse du magasin de commerce, des entrepôts et des bureaux ; le type de source énergétique utilisé : hydraulique ou vapeur, moteurs à gaz, etc. ; les nom et adresse des éventuelles succursales ; le statut de la société ; le montant du capital social.

Une enquête réalisée par le service des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine sur les papiers à en-tête du département a mis au jour, à partir de la documentation conservée dans ce dépôt public, mais aussi dans ceux des Archives municipales de Saint-Malo, de Vitré et de Fougères, un corpus d'environ deux cents représentations d'usines et de magasins¹⁹. Soixante-et-onze de ces vignettes concernent des établissements implantés à Fougères, principale ville industrielle du département.

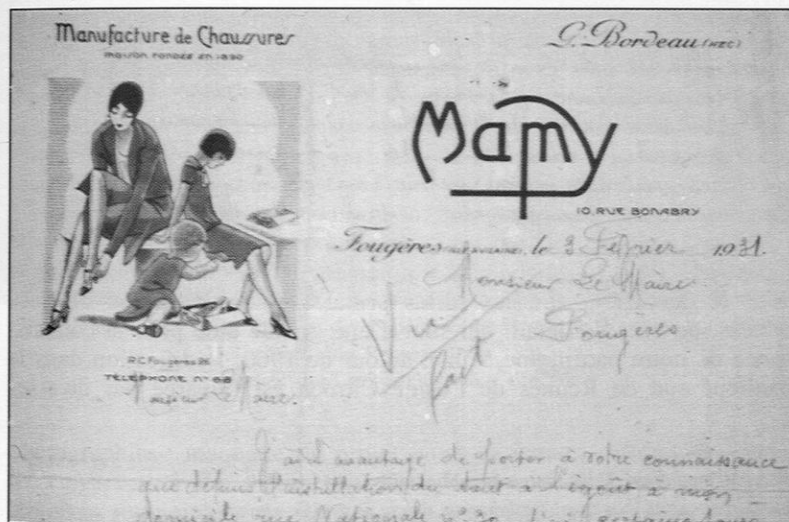
La diversité des informations recueillies dans les papiers à en-tête donne à cette documentation iconographique une valeur particulière, augmentée par la grande qualité esthétique de certaines compositions. Ces

¹⁸ Malheureusement, cette information n'est pas systématiquement présente.

¹⁹ MAUGER, Michel, GIBERT, Stéphane et OLLIVIER, Gilbert, *op. cit.*, p. 12.



En-tête de papier : usine de chaussures H. Cordier & fils, Fougères (1906)
(Arch. mun. Fougères, 8 Fi).



En-tête de papier : usine de chaussures Bordeau, Fougères (1931)
(Arch. mun. Fougères, 8 Fi).

L'ornementation naturaliste des en-têtes de papier du début du siècle laisse la place au style déco épuré, anguleux et abstrait. L'accent se porte davantage sur la marque de l'entreprise.

représentations d'usine se déclinent aussi sur d'autres types de supports telles que les enveloppes, les cartes de visites, les brochures, mais aussi sur un document plus inattendu véhiculant le même message : le buvard publicitaire²⁰.

7.2. *Les cartes postales et photographies anciennes*

Un grand nombre de cartes postales anciennes²¹ relatives aux activités économiques, industrielles et aux scènes de travail est conservé dans la série Fi des archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Le musée de Bretagne possède également un fonds particulièrement riche. Les cartes postales existent encore chez les particuliers, propriétaires d'usines, ouvriers, mais aussi collectionneurs.

Les représentations les plus fréquentes sont des vues d'ensemble des établissements industriels implantés dans un paysage rural, souvent une usine hydraulique, le moulin à eau en constitue un leitmotiv, ou encore implantés en ville. Dans ce cas, de nombreuses sorties d'usine sont ainsi figées pour l'éternité comme celle de l'imprimerie Oberthür, à Rennes. Plus rarement, les cartes postales anciennes représentent des scènes d'ateliers, montrant les ouvriers à leur poste de travail (verrière de Laignelet).

Contrairement aux cartes postales anciennes qui constituent un fonds systématiquement présent dans les différents centres archivistiques, dans les musées voire dans quelques bibliothèques municipales, les photographies sont conservées de façon plus sporadique et ne font pas nécessairement l'objet d'un fonds particulier. Moins collectées et généralement conservées chez leur propriétaire, les photographies anciennes présentent un intérêt tout aussi majeur que celui des cartes postales. Il est parfois plus grand lorsqu'une série de photographies a été commanditée pour illustrer une campagne de construction sur un site industriel. Il ne s'agit donc plus simplement de vues d'ensemble comme nous le donnent à voir les cartes postales, mais également de vues ciblées, de vues de détail, qui sont d'une grande aide pour la connaissance de notre patrimoine. Ainsi, autour de 1960, l'édification dans la banlieue sud de Rennes de l'usine Citroën est illustrée par diverses

²⁰ Arch. mun. Vitré. Fi 49 : buvards publicitaires (s.d.).

²¹ Les premières cartes postales datent des années 1885-1895. Une datation approximative des cartes postales peut être apportée en fonction de leur mise en page stylistique. Les cartes postales encadrées d'un liseré blanc datent généralement de l'entre-deux guerres, tandis que les cartes présentant un contour dentelé sont postérieures aux années 1950. Le timbre, lorsqu'il est lisible, constitue bien évidemment le meilleur élément de datation.

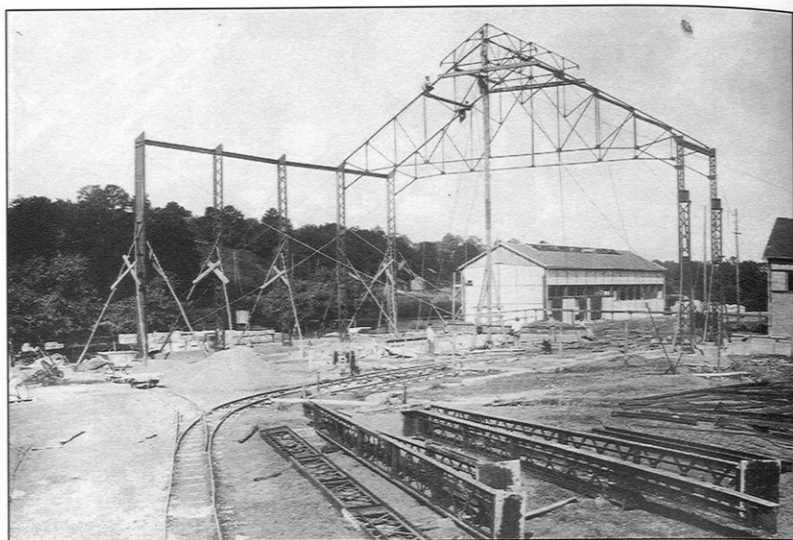


Carte postale de la distillerie Dikansky vers 1970, Antrain.
(Coll. privée).



Vue aérienne de l'usine à gaz et des Papeteries de Bretagne, Rennes, vers 1949.
(Arch. mun. Rennes, 799 W 186).
cliché Artur/Lambart, Inventaire général.

photographies : maquette du projet, vues aériennes, différentes étapes de construction des bâtiments. Ces documents sont conservés aux Archives municipales de Rennes, qui possèdent par ailleurs quelques photographies aériennes de l'usine à gaz réalisées à l'occasion de la construction de nouveaux gazogènes, ainsi que des vues aériennes de l'imprimerie Oberthür, enrichies par un catalogue photographique relatif aux espaces intérieurs de l'usine et figurant certaines machines de pro-

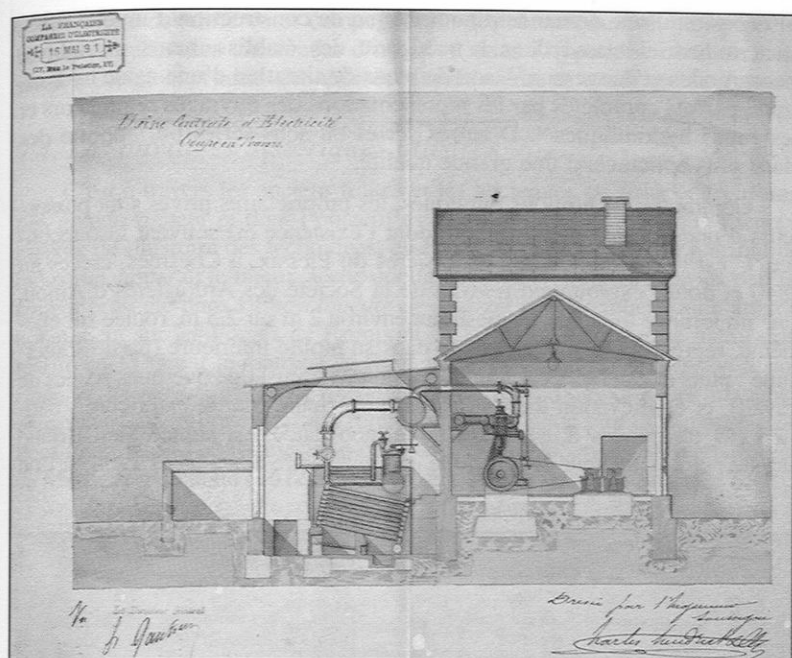


Mine de fer de la Brutz à Teillay. Construction de la centrale électrique en 1923.
(Collection de l'Association Villages et Patrimoines de Teillay).

duction. Le musée de Bretagne possède aussi un fonds de prises de vues anciennes sur la brasserie Graff, à Rennes.

Pour de gros ensembles industriels, les photographies aériennes permettent d'appréhender d'un seul coup d'œil l'ensemble du site, son organisation spatiale ainsi que son environnement géographique. La photographie aérienne est ici un complément iconographique de très grande valeur apportant, en plus de la vue de situation, la notion de volume que ne retranscrit pas le cadastre.

Un cinquième fonds photographique a été dégagé lors de l'enquête. Il provient de la collection de l'association Villages et Patrimoines qui se trouve à l'origine du programme de réhabilitation, à vocation touristique, de l'ancien site des mines de fer de la Brutz, implanté à la fois sur la commune de Teillay, en Ille-et-Vilaine, et sur la commune de Rougé, en Loire-Atlantique. La présente étude a permis une diffusion publique de ce fonds photographique par son dépôt au centre de documentation du patrimoine de l'Inventaire général. Il se compose d'une copie de trente-trois prises de vue noir et blanc datées des années 1920-1930. D'excellente qualité, elles illustrent l'ensemble du site à travers des vues générales du carreau de la mine, des galeries, des cités ouvrières, des différents ateliers, puis des vues extérieures et intérieures de la centrale électrique et de la chaufferie en cours de construction en 1923.



Coupe transversale de la centrale électrique de Rennes (1891).

(Arch. mun. Rennes, O 129).

Cliché Artur/Lambart, Inventaire général.

7.3. Les plans anciens

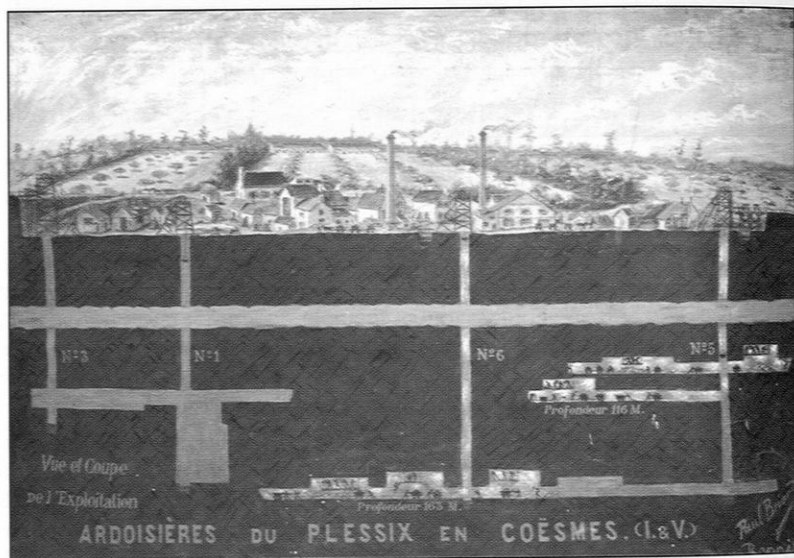
Par le vocable «plans anciens», on entend à la fois le plan dans sa véritable acception, mais aussi les élévations, les coupes (longitudinale et transversale), les croquis, le dessin d'un bâtiment industriel, de ses ouvrages hydrauliques et de ses machines de production, soit en fait tout document iconographique manuscrit, dressé à l'occasion d'un permis de construire²², ou venant illustrer un arrêté préfectoral.

De nombreux plans anciens ont été mis à jour durant ce programme de recherche et présentent tous, à un titre ou à un autre, un intérêt particulier. De plus ou moins bonne qualité, ils figurent essentiellement dans les séries M et S des Archives départementales. Il s'agit soit de plans dressés

²² Des fonds particulièrement substantiels existent aux Archives municipales de Rennes et de Fougères. De qualité très inégale et d'une grande variété, il s'agit de plans aquarellés, mais aussi de plans monochromes traditionnels et de plans bleus.

à l'occasion d'une demande d'autorisation de construction d'un établissement industriel classé dans la catégorie des établissements insalubres, incommodes et dangereux²³, soit de plans de situation d'une usine hydraulique, parfois complétés par les représentations des ouvrages régulateurs et des roues hydrauliques²⁴. D'autres séries ou sous-séries ont apporté des plans plus ponctuels d'une grande qualité.

Comme les institutions publiques, les propriétaires privés sont possesseurs d'une richesse documentaire dont l'existence est souvent insoupçonnée. C'est le cas du site des Ardoisières du Plessix, à Coësmes, créées en 1840 et dont l'exploitation relevait de la Société des Ardoisières d'Anjou. Une importante toile peinte, mesurant environ 2 m sur 2,5 m, roulée sur elle-même, représente le site, en coupe dans sa moitié inférieure (partie souterraine : puits et galeries avec leur dénomination, ainsi que quelques scènes de travail), et en élévation dans sa moitié supérieure (partie extérieure : bâtiments et cheminées d'usine). La toile, non datée, est signée Paul Briand (artiste peintre amateur ?) et semble être antérieure aux années 1950, si l'on



Peinture sur toile des ardoisières du Plessix à Coësmes.

(Coll. privée).

Cliché Artur/Lambart, Inventaire général.

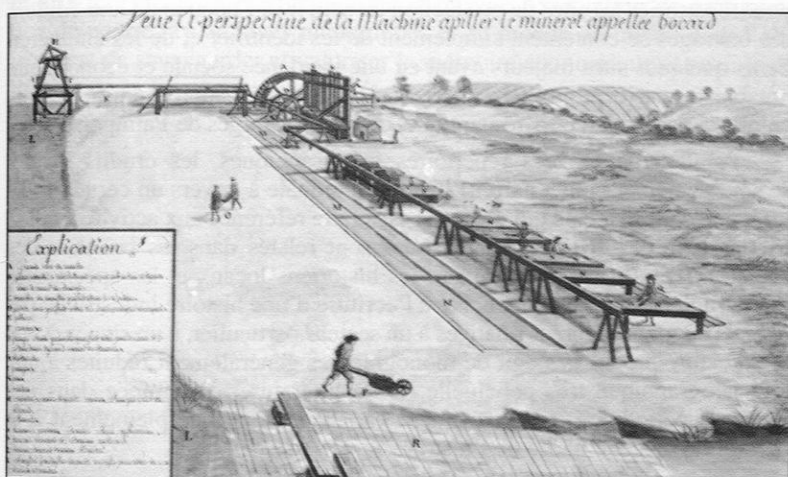
²³ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, série 5 M.

²⁴ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, série 7 S.

tient compte des différentes campagnes de destruction du site, plus particulièrement celles des cheminées d'usine, et dans l'hypothèse où cette toile serait un original et aurait été réalisée d'après nature et non d'après mémoire.

7.4. Les ouvrages historiques illustrés

C'est à travers les anciens traités et les anciennes encyclopédies, d'une très grande rigueur et dont l'objectif est avant tout didactique, que l'iconographie de l'histoire des techniques, essence même de l'étude du patrimoine industriel, apparaît le mieux. Cette documentation iconographique est parfaitement présente dans l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* qui s'attarde notamment sur les Forges de Paimpont. À l'échelon régional, le manuscrit, réalisé en 1735 par le marquis de Robien²⁵ sous l'intitulé *Description historique et topographique de l'ancienne Armorique*, comporte des planches aquarellées magnifiques, faisant référence à la mine de plomb argentifère de Pont-Péan, au sud de Rennes, exploitée de 1730 à 1905, mais aussi aux forges de Martigné-Ferchaud (1672-1886), ou aux salines de Saint-Suliac.



«Vue et perspective de la machine à piler le minerai appelée bocard»,
planche extraite de la *Description historique, topographique et naturelle*
de la province de Bretagne, rédigée par le président de Robien entre 1734 et 1756.

Cliché Artur/Lambart, Inventaire général.

²⁵ Voir à ce sujet AUBERT, Gauthier, *La noblesse, le pouvoir et le savoir dans la Bretagne des Lumières. Le président de Robien (1698-1756) gentilhomme et savant en son siècle*, thèse de doctorat soutenue à l'Université de Haute Bretagne - Rennes 2 sous la direction d'Alain Croix, Rennes, 3 vol., 2001, 672 p.

8. Les ouvrages imprimés

Outre cette documentation originale, l'exploitation de dictionnaires d'histoire et de géographie communales permet de compléter le panorama dressé sur l'histoire industrielle de l'aire étudiée. Ces ouvrages sont le fruit d'importants travaux menés par quelques érudits locaux souhaitant contribuer à l'analyse et à la mise en valeur de leur région ou de leur département. Classés par communes, ces recueils présentent, pour chacun d'entre eux, une monographie plus ou moins riche et détaillée suivant l'importance historique de la localité dont il est question. Chaque monographie comporte une description géographique et une notice historique, et fait également part des activités industrielles alors en fonction sur la commune.

Trois répertoires topographiques ont ainsi été particulièrement utiles pour l'étude du patrimoine industriel en Ille-et-Vilaine : le *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne* écrit par Jean Ogée, entre 1843 et 1854 ; le *Département d'Ille-et-Vilaine, Histoire-Archéologie-Monuments*, écrit par Paul Banéat en 1927 ; enfin la *Géographie pittoresque du département d'Ille-et-Vilaine*, écrite par Adolphe Orain en 1882. D'un grand intérêt pour répertorier les sites de production en activité à l'époque de leur édition, ces ouvrages se contentent simplement de les identifier et de les énumérer. Seuls quelques sites majeurs ayant eu une incidence sociale et économique notable font exception et bénéficient de notes plus approfondies, parfois enjolivés par un discours romantique, comme les forges de Paimpont²⁶.

Parallèlement à ces répertoires topographiques, les érudits locaux se sont également plu à narrer l'histoire régionale à travers un certain folklore, une culture locale qui n'est pas sans faire référence aux activités industrielles révolues et dont des épisodes sont relatés dans les bulletins des sociétés savantes. Ultérieurement, les historiens locaux et les spécialistes ont participé et participent encore à l'écriture d'une histoire industrielle par le biais de monographies relatives à un secteur particulier, à un site ou à une architecture précis. Il s'agit de monographies généralement réduites à une aire géographique très ponctuelle. Cette littérature, disséminée dans des revues à périodicité et rayonnement variables, contribue pleinement à la restitution de cette partie de l'histoire.

Conclusion

L'archéologie de l'industrie relève ainsi d'un dialogue et d'une harmonie entre l'enquête de terrain et l'exploitation des sources archivistiques qu'elles soient écrites, cartographiques ou iconographiques. Au sein de la communauté scientifique, la fragilité du bâti industriel n'est plus à démon-

²⁶ OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Éd. Régionales de l'Ouest, Mayenne, 2 vol., 1993, (rééd. de 1843), p. 258-259.

trer, mais qu'en est-il des archives liées à ce patrimoine ? Malheureusement trop souvent, leur disparition a pu être constatée. C'est le prix payé pour une mutation ou une restructuration de l'activité industrielle d'une entreprise ou tout simplement pour faire de la place, tant chez le particulier détenteur d'un tel fonds, que chez l'industriel qui doit répondre à des impératifs économiques et qui ne voit plus l'utilité de garder d'anciennes archives. Beaucoup de documents, certains datant du XIX^e siècle, disparaissent ainsi sans laisser de trace. C'est le cas des archives privées de la société des ardoisières du Plessix, situées à Coësmes, au sud du département, où la totalité du fonds a été regroupé et entièrement brûlé dans les années 1970. Le lot, d'une grande richesse et variété, se composait notamment des registres du personnel et de la comptabilité, de nombreux plans, de cartes postales anciennes dont seulement une petite dizaine a été sauvée. Tandis que certains fonds ont entièrement ou partiellement disparu et disparaissent encore aujourd'hui, d'autres sont laissés à l'abandon dans des greniers ou des caves ainsi soumis à une dégradation rapide en raison des mauvaises conditions de conservation. Un autre exemple récent est celui du fonds archivistique des Papeteries de Bretagne à Rennes sauvé *in-extremis* grâce à l'intervention de la récente Association de préfiguration du centre des archives industrielles et du monde du travail dont l'objectif est de sauvegarder et valoriser la mémoire économique et sociale de l'Ouest de la France²⁷.

Marina GASNIER

²⁷ Pour toute information à ce sujet, contacter : Association de préfiguration du centre des archives industrielles et du monde du travail, Hôtel de Ville, 2, rue Porte Saint-Léonard, BP 111, 35000 Fougères.